

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## LES AMI.ES DE LA BOURGES



**Saint Pierre de Colombier, le 28 mai 2021**

### **LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON MAINTIENT LA SUSPENSION DES TRAVAUX DU COMPLEXE RELIGIEUX À ST PIERRE DE COLOMBIER : LA FAMILLE MISSIONNAIRE DE NOTRE-DAME TOUJOURS DANS L'ILLÉGALITÉ.**

Les Ami.e.s de la Bourges prennent acte de ce jugement sur le fond, qui confirme de nouveau leurs arguments sur le non-respect du code de l'environnement dans ce dossier.

Le Tribunal administratif de Lyon a rejeté ce vendredi 28 mai la requête en annulation de l'arrêté préfectoral de suspension des travaux déposée par la FMND. Cela signifie que la suspension des travaux est maintenue et que le projet est, en l'état, illégal la procédure n'ayant pas été respectée.

Le Tribunal confirme que la poursuite des travaux causerait des dommages irréversibles aux espèces protégées présentes et identifiées sur le site (faune et flore) et que la FMND ne peut se dispenser de respecter la réglementation en vigueur, ce qu'elle n'a toujours pas fait.

Le Tribunal maintient donc la suspension et confirme que le projet a débuté dans l'illégalité.

**Tout en saluant cette décision, le Collectif Les Ami.e.s de la Bourges poursuit sa mobilisation contre ce projet et l'Association "Pour l'avenir de la Vallée de la Bourges" engage désormais une action juridique pour faire annuler ce permis de construire.**

**La FMND annonce faire appel de cette décision et c'est son droit. Pour autant, il serait enfin temps qu'elle comprenne que nul ne peut se soustraire au respect des lois de la République.**



<https://stop.basilique.org/>